

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 372 Vœu rattaché à la délibération 2015 DDCT 152 – Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté par MM. Didier LE RESTE, Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-es du Groupe Communiste - Front de Gauche, rattaché à la délibération 2015 DDCT 152 portant approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, relatif aux moyens de la politique de la ville ;

Considérant que le Contrat de Ville parisien 2015-2020 a réaffirmé la priorité donnée aux quartiers populaires de Paris et permis la mobilisation de l'ensemble des co-contractants, dont l'État, via de multiples engagements ;

Considérant que la déclinaison locale du Contrat de Ville entend favoriser une démarche participative permettant, au plus près des territoires, d'améliorer le « vivre-ensemble » ;

Considérant que les déclinaisons locales du Contrat de Ville parisien, les projets de territoire, réalisés dans le cadre de démarches participatives impliquant les habitants et le tissu associatif, ont permis de faire émerger nombre de propositions pour améliorer le vivre-ensemble au sein des quartiers populaires ; et qu'il convient aujourd'hui de s'assurer que l'ensemble des signataires du Contrat de Ville mobilisent utilement les moyens d'actions à leur disposition, condition de la réussite de ce projet co-construit avec les citoyens ;

Considérant que l'apprentissage du français est une clé de ce vivre-ensemble et l'un des principaux vecteurs de l'accès aux droits communs des personnes migrantes, dans le cadre d'une politique d'intégration, et dont une étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de 2009 rappelait qu'environ 200 000 Parisiens maîtrisent mal le français ;

Considérant que le projet de loi de finance 2015 a recentré entièrement la politique d'intégration de l'État sur les immigrés primo-arrivants (moins de 5 ans de présence en France) en situation régulière ;

Considérant que l'État, par le biais de la DDCS, a malgré tout consacré près de 500 000 euros aux subventions d'actions favorisant l'apprentissage du français en 2015, dont plus de 380 000 euros ont permis le financement de 51 projets d'ateliers sociaux linguistiques ;

Considérant que la DDCS demande aujourd'hui aux associations qui ont reçu un financement pour mener ces ateliers sociaux linguistiques un contrôle a posteriori du public reçu et de leur situation administrative ;

Considérant que la Ville de Paris consacre pour sa part plus de 6 millions d'euros à l'apprentissage du français, dont environ 300 000 euros pour les ateliers sociaux linguistiques, permettant annuellement à plus de 16 000 personnes de suivre des cours de français ;

Considérant le projet déposé par la Ville de Paris au Fond Européen Asile Migration Intégration (FAMI) qui permettra de mieux coordonner l'offre d'apprentissage du français à Paris, en lien avec l'État, pour favoriser des parcours d'apprentissage du français ;

Considérant à cet égard le travail partenarial important mené avec l'État, sur la politique de la ville et l'intégration, qui se retrouve dans l'appel à projets commun politique de la ville, FIPD, VVV lancé pour la première fois en 2015 ;

Considérant malgré tout les inquiétudes des associations, relayées notamment par un vœu voté en conseil d'arrondissement du 10^{ème}, sur les subventions accordées en 2015 et la politique d'attribution en 2016 ;

Considérant que ce vœu, évoquant l'appel à projets 2015, notait les retards importants constatés dans les versements par l'État des subventions aux associations, qui ont été effectués pendant l'été 2015 contrairement aux années précédentes où ces versements étaient réalisés au printemps, et que ces retards exceptionnels ont suscité de nombreuses inquiétudes et ont pu mettre en difficulté les structures, notamment les plus fragiles ;

Considérant, enfin, que suite à cette année de transition, il apparaît également utile de clarifier auprès des associations les engagements financiers de l'État pour 2016 et leurs nouvelles modalités pratiques suite à la réforme de la politique de la ville ; et ce afin de permettre aux associations d'envisager avec sérénité leur avenir et ainsi concentrer leur énergie sur la réalisation de projets pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens et travailler au mieux-vivre-ensemble ;

Conformément aux engagements de l'État, de nombreuses actions réalisées par les associations œuvrant dans les quartiers de veille active continuent à être soutenues ;

Considérant enfin le vœu relatif à « l'accompagnement sociolinguistique des adultes » voté au Conseil de Paris de février 2015 ;

Sur proposition de M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- l'État ne remette pas en cause son soutien budgétaire à la politique de la ville en 2016 en termes de montants financiers et que les modalités pratiques de mise en œuvre soient rapidement établies afin de garantir les délais de versement,

- l'État ne revienne pas sur les financements accordés en 2015 en raison du statut administratif ou de la durée de présence en France du public reçu et que les financements des actions intégration n'intègrent pas de condition de durée de présence en France,
- un travail partenarial soit mené dès maintenant avec la DDCS pour coordonner au mieux les financements de l'État et de la Ville pour favoriser l'intégration ; notamment dans les quartiers populaires de Paris.